

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 OCTOBRE 2025

Suite à la convocation du Maire, Fabrice CHATEAU, en date du 7 octobre 2025, le Conseil Municipal s'est réuni, le mardi 14 octobre 2025 à 18 h 30, en Mairie d'Abjat sur Bandiat.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 22 Juillet 2025
- Rapport d'activité 2024 de la CCPN
- Rapport annuel 2024 de la régie de l'eau de la CCPN
- CLECT 2025
- Décision modificative
- Modification du temps de travail adjoint administratif
- Modification du temps de travail agent de restauration
- Achat de la parcelle E 846 à Rhins
- Cession chemin communal à la Roderie
- Cession chemin communal aux Balzanes

La séance a été ouverte par le Maire à 18 h 30.

Étaient présents :

- BARDEAU Ludovic
- CHATEAU Fabrice
- DOUCET Jean-Luc
- FONT Lydia
- FREDOU Marie-France
- PAULHIAC Hubert
- SZUBERT Rita
- VEDRENNE Grégory

Étaient absents, ou excusés :

- ALLAFORT Christine, absente
- BECUWE Rudy, absent
- COUSSY Kevin, excusé donne procuration à Fabrice CHATEAU
- EDWARDS Stewart, excusé donne procuration à Marie-France FREDOU
- POUGET Corentin, absent

- ALLAFORT Marilyne, retard annoncé

Les votes se déroulent donc sur 10 voix, avec majorité à 6 voix (sur 10 votes exprimés)

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

1. Modifications à l'ordre du Jour :

Le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- location du local de l'ancienne poste
- demande de subvention remboursable à la nouvelle association pour la Félibrée 2026

L'Assemblée **vote à l'Unanimité ces deux rajouts à l'ordre du jour**

-

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 juillet 2025 :

Le compte-rendu **est approuvé à l'Unanimité**

-

3. Rapport d'activité 2024 de la CCPN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de la Communauté des Communes du Périgord Nontronnais pour l'année 2024. Ce rapport retrace l'activité de l'établissement et fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le compte-rendu **est approuvé à l'Unanimité**

4. Rapport annuel 2024 de la régie de l'eau de la CCPN

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'année 2024, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les agents du service.

Le compte-rendu **est approuvé à l'Unanimité**

5. CLECT 2025

Arrivée de Maryline ALLAFORT à 19 h 15

Les votes se déroulent sur 11 voix avec majorité à 6.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais en date du 11/09/2025.

Après avoir pris connaissance des documents mis à leur disposition et après en avoir délibéré,

Le rapport **est approuvé à l'Unanimité**

6. Décision modificative

Suite à la mise au norme des connexions informatiques de la Mairie et au renouvellement de son matériel informatique (3 ordinateurs) les modifications budgétaires suivantes ont été nécessaires :

24001 Code INSEE	ABJAT-SUR-BANDIAT ABJAT-SUR-BANDIAT		DM n°3 2025	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal				
DM				
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2121 : Plantations d'arbres et d'arbustes	301.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-215731 : Matériel roulant	3 199.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838 : Autre matériel informatique	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 500.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	3 500.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **adopte à l'Unanimité ces modifications Budgétaires.**

7. Projet de délibération Modification du temps de travail adjoint administratif

Le conseil municipal

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L542-1 et suivants ;

Vu les décrets n° 2016-604 et 2016-596 du 12 mai 2016 relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu l'avis du comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion en sa réunion du ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d' Adjoint administratif de 2 ème classe à 20 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'agent administratif et gérant d'agence postale à 35 heures hebdomadaires
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 01/10 /25 et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune

8. Modification du temps de travail agent de restauration

Le conseil municipal

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L542-1 et suivants ;

Vu les décrets n° 2016-604 et 2016-596 du 12 mai 2016 relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu l'avis du comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion en sa réunion du 12/09/2025;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d' Adjoint technique de 2 ème classe à 25.29 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'agent de restauration et d'entretien à 29.96 heures hebdomadaires
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 01/10/25 et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune

9.Achat de la parcelle E 846 à Rhins

Suite à l'initiative de certains riverains, le lavoir de Rhins a été dégagé de ses broussailles. A leur demande, le propriétaire d'une parcelle adjacente a été contacté par la Mairie pour avoir la possibilité d'y entreposer les importants déchets verts ainsi générés. Le propriétaire sensible à ce projet a décidé de faire don de sa parcelle à la commune, afin de pouvoir continuer le projet d'entretien de ce petit patrimoine du village de Rhins par les riverains.

Des frais d'enregistrement seront cependant nécessaires suite à ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **a adopté à l'Unanimité le don de parcelle avec frais d'enregistrement**

10 et 11. Cession chemin communal à la Roderie et Cession chemin communal aux Balzanes

Pour plus de clarté, le Maire se propose d'approcher les deux propriétaires et de voir les situations sur place, et de reporter ces deux points au prochain conseil municipal.

12. Location de l'ancienne Poste

Une proposition de location de l'ancienne Poste a été formulée pour y installer un commerce. Le montage financier de l'intéressé n'est pas totalement abouti, car il manque le montant des loyers que la Commune fixera à compter de l'occupation et de l'activité effective du commerce, c'est à dire au 1^{er} juillet 2026, à confirmer par le commerçant.

Il sera précisé au locataire que les travaux d'aménagement de ce local seront à sa charge.

Il est proposé un loyer progressif afin de faciliter l'installation de ce nouveau commerce, soit les trois 1^{er} mois 50€, puis les trois suivants 100€, les trois mois suivants 150€...jusqu'à un loyer fixe de 250€.

L'assemblée, après en avoir délibéré, a adopté **ce projet de location à l'Unanimité**

13. Demande de subvention remboursable à l'association locale pour la Félibrée d'Abjat

L'Association du Bornat demande l'octroi d'une subvention remboursable pour aider au démarrage de la nouvelle association créée pour la Félibrée d'Abjat, afin de faire face aux premières dépenses d'enregistrement de ses statuts.

Il est entendu qu'avant la dissolution de cette association provisoire (durée de 2 ans maximum) cette somme sera remboursée à la commune par ponction sur les bénéfices de la Félibrée d'Abjat 2026.

Il est proposé la somme de 500€ à débiter de la ligne budgétaire prévu pour les subventions aux associations d'Abjat.

Après le vote du Conseil Municipal, **10 voix pour et 1 abstention, la subvention obtient un avis favorable.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.